

## **Compte rendu du Comité Technique Local du 21 octobre 2013**

**Le comité technique local (CTL) s'est réuni le 21 octobre avec à l'ordre du jour les points suivants;**

- PV des CTL des 4 et 16 juillet 2013 (pour approbation);
- Horaires variables – modification du règlement intérieur de la trésorerie de Merdrignac (pour avis)
- Projet de restructuration du réseau (pour avis) : réorganisation des secteurs d'assiette des SIP de Saint Briec Est et de Saint Briec Ouest et création d'une cellule CSP commune aux deux SIP. ; regroupement des trésoreries de Collinée et de Collinée-Merdrignac ;
- Point d'actualité relatif au budget (pour information)
- Communication sur le programme annuel de prévention (PAP) 2013 de la DDFiP 22 (pour information) ;
- Questions diverses.

### **1) Horaires variables.**

La demande de l'agent de la trésorerie de Merdrignac consistait à passer d'une typologie de 4,5 jours à une typologie de 5 jours. Les élu(e)s CGT ont voté pour la demande de l'agent, ce choix n'ayant pas pour conséquence une diminution de l'ouverture au public.

PS : nous notons bien « de l'agent », car le poste de Merdrignac ne comporte plus qu'un seul cadre B et un chef de poste qui assure la gestion de Merdrignac et Collinée...

### **2) Restructuration du réseau.**

- SIP de Saint Briec Est et Saint Briec Ouest : La direction propose une réorganisation des SAID des SIP Est et Ouest. La création d'une cellule CSP commune aux deux SIP.

Pour la DDFiP 22, une telle réorganisation ne constitue pas un « changement important », malgré les travaux envisagés et les charges de travail qui inévitablement vont évoluer. Pour la Direction, cette réorganisation ne serait que bénéfique pour les agents concernés . Soit, faisons comme si on y croyait, ça ne mange pas de pain. Selon le président du CTL, pourquoi les agents se plaindraient, puisque « la situation à Saint Briec en matière de charge par agent est bien plus favorable qu'ailleurs ». Les collègues apprécieront. La direction n'a pas caché que la prochaine fournée de suppressions d'emplois verrait inéluctablement ces deux SIP participer activement à la répartition des suppressions. La direction estime avoir travaillé sur le projet en parfaite concertation avec les agents des deux SIP, ce qui sans doute explique la motion des agents. Nous avons demandé à ce que les agents soient associés au projet d'aménagement des locaux, M. MESA a proposé une réunion dès la semaine prochaine, en plein congés scolaires...

- Projet de regroupement des trésoreries de Collinée et Collinée-Merdrignac

Là non plus, pour la direction, pas de « changement important ». Ben voyons. Il s'agit juste de fermer une trésorerie, il faut vraiment être de la CGT pour trouver que c'est important...Et pourquoi tout regrouper à Merdrignac ? Simple : à cause des élus. La direction se moque bien des souhaits des agents de Collinée qui, à l'unanimité, ne souhaitent pas rejoindre Merdrignac. La prime de restructuration sera en effet vite mangée par les 30 kilomètres quotidiens supplémentaires... Mais la

mairie de Merdrignac a « promis » des travaux. Dans le même temps, les élus locaux ont demandé à ce que cette fusion se fasse au 1<sup>er</sup> juillet 2014, et pas au 1<sup>er</sup> janvier 2014 comme il est de coutume...Et oui, d'ici juillet, les échéances électorales seront passées, et peut-être les belles promesses de travaux, envolées. La CGT va s'adresser aux élus locaux et au député pour exiger le maintien du réseau et les moyens humains et matériels nécessaires à l'exercice de nos missions.

Pour les élu(e)s CGT, la direction ne respecte pas les règles et se fourvoie dans l'illégalité en se soustrayant aux prérogatives du CHS CT. Nous l'avons réaffirmé à plusieurs reprises : le CHS n'existe plus. Désormais, c'est un CHS **CT (Conditions de Travail)** avec toutes les obligations légales qui en découlent. Parmi ces obligations, avant la saisine du Comité Technique sur les sujets de restructurations, le CHS CT **DOIT** être consulté. Fi ! La direction s'en moque. La direction n'a pas jugé opportun de consulter le CHS CT sur ces restructurations avant le Comité Technique. La CGT se réserve le droit de saisir le Tribunal Administratif pour invalider les décisions du comité technique local. Les élu(e)s CGT n'ont donc pas pris part au vote sur ces points de l'ordre du jour.

### 3) Budget (pour information)

La direction départementale a demandé (et pas encore obtenu) une « petite » rallonge de 400 000 € (quatre cent mille euros) histoire de pouvoir à minima boucler le budget 2014. D'ici là, les factures restent impayées (affranchissement, nettoyage...). La grande classe pour les finances publiques. La grande classe alors qu'on oblige les agents à subir une formation déontologie pour leur expliquer que même si leurs salaires sont gelés jusqu'à la saint Glin-glin, ils sont dans l'obligation d'être irréprochables...

### 4) Programme annuel de prévention (PAP).

La bérézina en action. 3<sup>ème</sup> essai non transformé pour la DDFiP 22. 3<sup>ème</sup> fois que leur plan de prévention est invalidé par le CHS CT. Et quelle en est la cause pour la direction ? « ben les représentants syndicaux au CHS CT sont meuchants. » ouin-ouin. Le gros problème, en fait, c'est que notre département en a ras-le-bol de toujours porter le bonnet d'âne lors des séminaires nationaux organisés sur le CHS CT pour les directeurs locaux. Mais, contrairement aux Comités Techniques Locaux, lors des CHS CT, ce sont les organisations syndicales qui décident. Et ça, ça ne passe pas. La direction n'apprécie pas de se retrouver dans le rôle de l'évaluateur-évalué...Les réponses apportées par l'administration locale sont pourtant telles qu'elles ne risquent pas d'être validées en l'état, notamment en ce qui concerne la prévention de premier niveau contre les risques psychosociaux. Toujours pas de fumée blanche en vue pour le PAP, donc.

La mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) est en cours, nous appelons tous les agents à s'en emparer, car ce droit est une obligation légale pour l'employeur (le DDFiP), qui est responsable pénalement en cas d'absence de réponse à un risque inscrit dans le DUERP.

### 6) Questions diverses

Cuisine du restaurant administratif à Abbé Garnier : depuis novembre dernier, une nouvelle machine à laver la vaisselle a été installée. Cette machine émet des vapeurs qui nécessitent une évacuation. Une hotte a été installée. Bien. A maintes reprises, la CGT a interpellé la direction, parce que la salariée en place travaille depuis dans une atmosphère particulièrement désagréable, voire dangereuse (vapeurs, sol glissant de par l'humidité ambiante, courants d'air). En effet, une hotte, c'est bien, mais y raccorder un tuyau d'évacuation vers l'extérieur, c'est mieux ! Et ce n'est toujours pas fait...Après ils vont encore dire que les représentants en CHS CT sont durs avec eux...

Les élu(e)s CGT en Comité Technique Local